



PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-480 CONCERNANT LA TAXATION ET TARIFICATION POUR 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ À L'EFFET :

QUE lors de la séance tenue le 13 janvier 2026, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2025-480

RÈGLEMENT 2025-480 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Le règlement est disponible au bureau municipal pour consultation et sur le site web.

QUE ledit règlement entrera en vigueur lors de sa publication

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 14^e jour du mois de janvier 2026.


Gilbert Côté,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 14 janvier 2026 entre 9h et 17h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois de janvier 2026.


Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac